



**HAL**  
open science

## La politique européenne en Méditerranée : avant et après la conférence de Barcelone

Emmanuelle Moustier

► **To cite this version:**

Emmanuelle Moustier. La politique européenne en Méditerranée : avant et après la conférence de Barcelone. Gilbert Benhayoun; Ehud Menipaz; Raphael Bar-El; Muriel LHÉRITIER. La coopération régionale dans le Bassin Méditerranéen – Vol 1 : Enjeux et perspectives économiques, L'Harmattan, pp.35-66, 2001, Mondes méditerranéens, 9782747510431. hal-03603119

**HAL Id: hal-03603119**

**<https://hal.science/hal-03603119>**

Submitted on 9 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## CHAPITRE 2

# LA POLITIQUE EUROPÉENNE EN MEDITERRANÉE : AVANT ET APRÈS LA CONFERENCE DE BARCELONE

**Emmanuelle MOUSTIER**

Centre d'Économie et de Finances Internationales (CEFI),  
Faculté des Sciences Économiques, Université de la Méditerranée

Centre d'Économie Régionale, de l'Emploi et des Firmes Internationales  
(CEREFI), Faculté d'Économie Appliquée, Université d'Aix-Marseille III

### 1. INTRODUCTION

Depuis quelques années, l'Union Européenne (UE) cherche à jouer un rôle plus dynamique dans le développement des Pays Tiers Méditerranéens (PTM) ; d'une part, parce que de nombreuses nations européennes, à commencer par la France, ont conservé des relations économiques, politiques et culturelles importantes avec leurs voisins du Sud, et d'autre part, parce que le Sud de la Méditerranée est le prolongement de l'espace économique européen. En conséquence, la politique méditerranéenne de l'UE tente de contribuer, depuis son élaboration dans les années 70, à l'instauration de la croissance et de la stabilité de long terme dans cette région. Elle prend la forme de protocoles bilatéraux qui définissaient une coopération économique et financière, axée pour l'essentiel sur une aide-projet classique et sur des accords commerciaux en faveur des exportations de produits méditerranéens vers le marché européen. Les pays du Maghreb et du Mashrek ont bénéficié d'un montant global de 1337 millions d'euros en fonds budgétaires et de 1965 millions d'euros sous la forme de prêts de la BEI sur la période 1978-1991.

En 1990, l'adoption de la Politique Méditerranéenne Rénovée (PMR), en application à partir de 1992, a consolidé la coopération avec ces pays en renforçant les moyens en cours et en soutenant les réformes

économiques engagées par certains d'entre eux. Alors que pour les trois premiers protocoles s'étalant sur la période 1978-1991, les fonds alloués étaient de 4236,5 millions d'euros dont 2227 de la BEI, ils sont à peu près équivalents sur la seule période 1992-1996, quatrième protocole et PMR compris. Toutefois, on note que la BEI a renforcé sa participation dans cette région relativement aux dons de l'Union Européenne.

**Tableau n° 1 : La coopération financière de l'Union Européenne dans les PTM (en millions d'euros)**

|   | Total   | Budget  | BEI   |
|---|---------|---------|-------|
| 1978-1991 (les trois premiers protocoles) | 4 236,5 | 2 009,5 | 2 227 |
| 1992-1996 (le quatrième protocole)        | 2 375   | 1 075   | 1 300 |
| 1992-1996                                 | 2 030   | 230     | 1 800 |

Source : la Commission Européenne.

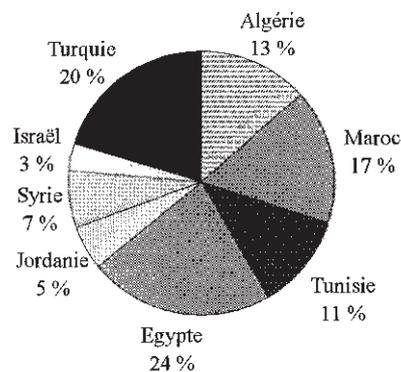
Quant à la répartition par pays, l'Égypte et la Turquie sont les principaux bénéficiaires des fonds alloués puisqu'ils représentent respectivement 22,6 et 20,2 % du total (se référer au graphique n° 1 et aux annexes n° 1.1 et 1.2). Viennent ensuite le Maroc, l'Algérie et la Tunisie et loin derrière, la Syrie, la Jordanie et Israël. Toutefois, on note que, d'une part, la Grèce, lors de son adhésion en 1981, a refusé que le quatrième protocole signé par la Turquie entre en vigueur et, d'autre part, la Tunisie bénéficie du taux de financement le plus élevé si l'on considère l'aide européenne par tête. Enfin, l'aide attribuée hors protocoles est de 2030 millions d'euros, dont 1800 millions de prêts de la BEI.

Il a fallu attendre un projet plus ambitieux mis en œuvre lors de la conférence de Barcelone pour regrouper les représentants de l'Union Européenne et ceux de tous les partenaires de l'autre rive de la Méditerranée<sup>1</sup>. En effet, pour les PTM, 1995 a été marquée par un véritable engagement de l'UE dans cette région et par la mise en place des actions de soutien au processus de paix au Moyen-Orient. La Déclaration de Barcelone approuvée lors de la Conférence euro-

<sup>1</sup> L'Algérie, Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et l'Autorité Palestinienne. Dans notre étude, nous ne prendrons pas en compte le Liban, Malte et l'Autorité Palestinienne.

méditerranéenne en novembre 1995 contient, hormis des aspects politiques, un vaste programme de partenariat économique et financier qui devrait permettre l'instauration d'une Zone de Libre-Échange d'ici 2010.

**Graphique n° 1 : Répartition des fonds alloués pour les quatre protocoles**



Le partenariat euro-méditerranéen permet de mettre en œuvre la négociation d'accords d'association entre l'Union Européenne et neuf des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée<sup>2</sup>. De tels accords ont déjà été signés avec plusieurs d'entre eux, alors que d'autres sont en négociation. En revanche, les relations avec Malte et Chypre sont fondées sur une stratégie de pré-adhésion. La Turquie a ouvert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 dans une union douanière avec l'Europe. Enfin, depuis 1989, l'UE a instauré un libre-échange industriel avec Israël. Enfin, le soutien que l'UE apporte au processus de paix au Moyen-Orient se traduit par un appui politique et financier à l'accord entre Israël et l'OLP. Sur le plan multilatéral, elle préside le groupe de travail "Développement économique régional" auquel participent Israël, l'Égypte, la Jordanie et l'Autorité Palestinienne. L'assistance communautaire se traduit par des actions dans trois secteurs prioritaires : l'enseignement, le développement des infrastructures de base et le développement des administrations et soutient le développement du secteur privé et l'expansion des exportations

<sup>2</sup> L'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et l'Autorité Palestinienne.

palestiniennes vers l'Europe. Ce plan d'élargissement euro-méditerranéen devrait permettre, à la fois, de soulager les pays du Sud sur le plan financier et de susciter des flux commerciaux et des IDE qui permettraient, à long terme, le redéploiement d'un secteur privé important et compétitif.

Toutefois, sur le plan démographique comme sur le plan économique, les disparités entre les pays riverains du bassin sont grandes. La population totale méditerranéenne était de 250 millions d'habitants en 1950, dont les deux tiers se trouvaient au Nord entre 2000 et 2025, elle devrait passer de 450 à près de 600 millions d'habitants dont les deux tiers au Sud. Les tendances se sont donc inversées entre les deux rives, les plus fortes progressions se situant dans les pays du Maghreb, en Égypte et en Turquie. De plus, l'écart entre les PIB par tête était de 1 à 20 en 1995 : environ 1000 dollars en Égypte contre plus de 20000 en France. Enfin, les pays de l'Arc latin (Espagne, France et Italie) pèsent plus de 15 % dans le commerce mondial alors que les autres pays riverains ne dépassent pas les 3 %. Il existe une asymétrie dans les relations commerciales entre les deux rives aussi bien dans le volume que dans l'apport en valeur ajoutée des biens échangés. Les avantages comparatifs d'un pays en développement portent sur des avantages en coût du travail ou sur des dotations en ressources naturelles alors que ceux des pays développés concernent leur capacité à innover, leur développement technologique. Les pays du Nord cherchent de nouveaux débouchés pour soutenir leur croissance, alors que les pays du Sud attendent aussi des échanges un transfert de technologies et de biens de première nécessité, qui devraient permettre d'améliorer l'efficacité de leur système productif.

Face à cette situation, nous nous interrogeons sur ce que représente le processus de Barcelone pour les PTM. Le Sud de l'UE a prévu une aide financière de 4685 millions d'euros pour la période 1995-1999, afin de permettre la mise à niveau des économies du Sud et de l'Est. Cette somme sera-t-elle suffisante, compte tenu de leurs besoins de financement ? Nous essaierons de nous positionner tantôt du côté des bénéficiaires, tantôt du côté des donateurs afin de comprendre comment on passe d'une logique bilatérale à une logique multilatérale et de déterminer les fondements économiques qui sous-tendent l'action de l'Union Européenne.

En effet, cette dernière cherche à tirer les conséquences des échecs passés. E. Rhein (1993) note, à ce propos, que "si (les actions de coopération) ont contribué à un transfert de connaissances et à une prise de conscience des problèmes touchant à l'ensemble du bassin, elles ont été inadéquates et leur impact est resté marginal". Nous nous attellerons, dans une première partie, à mesurer la répartition des fonds alloués par pays et par secteur dans le cadre de la PMR afin d'en dégager les limites. Dans une deuxième partie, nous analyserons les modalités de la nouvelle ligne de financement européenne et leur portée sur l'activité économique des PTM en distinguant la part du budget communautaire de celle de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

## **2. LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE RÉNOVÉE**

Dans la politique méditerranéenne rénovée, il existe quatre principes directeurs : des avantages commerciaux maintenus, une aide mieux adaptée et légèrement accrue, de nouvelles tentatives de coopération régionale ou multilatérale, et enfin des structures d'un dialogue moins formel. L'utilisation plus rationnelle de l'aide passe par trois objectifs prioritaires :

- un soutien aux stratégies alimentaires afin de réduire la dépendance alimentaire et de permettre un soutien au développement et à la diversification de la production et des exportations agricoles, en privilégiant l'octroi de crédits agricoles ;
- un renforcement des liens économiques par le développement de coopérations dans les domaines de l'industrie, par la création de PME, par la formation, la recherche, la technologie, le commerce et autres services ;
- un soutien à la coopération régionale et multilatérale dans le Bassin Méditerranéen. Les protocoles laissent les États libres de déterminer eux-mêmes les domaines où une telle coopération leur semble la plus appropriée (exploitation de ressources naturelles, amélioration des transports et communications).

Sur la période 1992-1995 et en ce qui concerne les pays de notre échantillon, l'Égypte est toujours le principal bénéficiaire de l'aide européenne puisqu'elle représente 36,6 % des 1872,2 millions d'euros versés. Viennent ensuite la Tunisie et le Maroc. Pour le reste, la situation a évolué : l'Algérie, et surtout la Turquie, sont en perte de vitesse alors que la Jordanie a pris la place de l'Algérie dans la répartition des fonds. En effet, le fait que le gouvernement jordanien soit un des protagonistes dans l'élaboration des accords de paix a poussé l'Union Européenne à modifier son comportement vis-à-vis du royaume hachémite. Enfin, l'aide totale se retrouve en 1995 à un niveau inférieur à celui de 1992, après avoir représenté 526 millions en 1994.

**Tableau n° 2 : Distribution de l'aide brute européenne de 1992 à 1995 (en millions d'euros)**

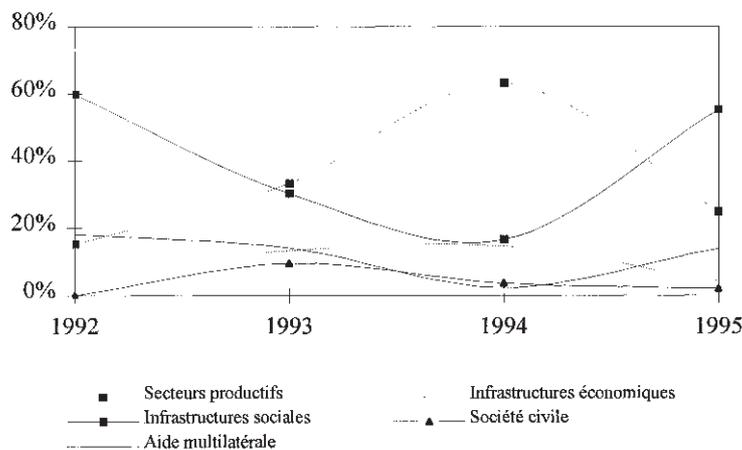
|          | 1992  | 1993  | 1994  | 1995  | Total  | % du total |
|----------|-------|-------|-------|-------|--------|------------|
| Algérie  | 75,5  | 57,9  | 12,7  | 12,7  | 158,8  | 8,5        |
| Maroc    | 58,5  | 12,5  | 158,3 | 46,8  | 276,1  | 14,7       |
| Tunisie  | 85,5  | 129,9 | 39,2  | 78,3  | 332,9  | 17,8       |
| Égypte   | 167   | 114,2 | 215,6 | 188,5 | 685,3  | 36,6       |
| Jordanie | 56,6  | 74,4  | 62,1  | 59,7  | 252,8  | 13,5       |
| Syrie    | 22,2  | 21,1  | 15,7  | 13,8  | 72,8   | 3,9        |
| Chypre   | 6,5   | 1,3   | 20,9  | 12    | 40,7   | 2,2        |
| Turquie  | 0,6   | 3,5   | 1,6   | 47,1  | 52,8   | 2,8        |
| Total    | 472,4 | 414,8 | 526,1 | 458,9 | 1872,2 | 100        |

Source : ODI 1996.

Quant à la répartition des fonds européens par secteur, la priorité, sur la période, va aux infrastructures sociales (37,7 %) avec une nette prédominance du secteur de l'eau puisqu'il a absorbé 299,9 millions d'euros. La question de l'eau sera d'ailleurs abordée plus longuement dans la partie consacrée aux prêts de la BEI. Ensuite, 36,9 % de l'aide sont employés par les secteurs productifs : sur 475,4 millions, 266,6 sont affectés à l'agriculture au regard des objectifs prioritaires de la PMR, 177,6 à l'industrie et 0,3 millions d'euros au commerce. On note que la progression du taux de financement dans un domaine se fait au détriment de celle de l'autre. Le reste est alloué à l'aide multisectorielle, principalement à la protection de l'environ-

nement, aux infrastructures économiques et au développement du secteur bancaire (se référer au graphique n° 2 et à l'annexe n° 2).

**Graphique n° 2 : Répartition de l'aide européenne par secteur (1992-1995)**



Source: ODI 1996.

La dotation globale de la PMR a été au total de 4405 millions d'euros répartis comme suit :

- 2073 millions alloués aux pays suivants : l'Égypte, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Jordanie, le Liban et la Syrie dans le cadre des protocoles financiers en cours,
- 2030 millions en enveloppes hors protocoles dans le cadre de la coopération horizontale,
- 300 millions en appui aux réformes économiques et à l'ajustement structurel.

Toutefois, un certain nombre de critiques peuvent être énumérées :

- la non-continuité de la coopération financière, presque deux ans se sont écoulés entre la deuxième et la troisième générations de protocoles. Cela est dû, principalement, aux difficultés d'élaborer des projets rentables et efficaces et de trouver les partenaires adéquats ;

## 42 *Enjeux et perspectives économiques*

---

- la durée trop brève des protocoles. Une mesure visant à étendre la durée d'application à huit, dix ans contribuerait à une plus grande stabilité de la coopération, favoriserait ainsi sa continuité et exigerait une prévision à moyen terme de l'aide disponible ;
- les protocoles sont établis projet par projet. Or, le "saupoudrage" a des effets d'entraînement limités sur le développement ;
- aucune politique de réduction de la dette des PTM cohérente et concertée avec les institutions internationales n'est prévue ;
- la coordination entre ce que font et feront les États membres en matière de politique de développement et ce qui se fait au niveau de l'UE. Il semblerait que les nations européennes ne souhaitent pas abandonner leurs prérogatives à l'égard de leurs voisins méditerranéens et que, par conséquent, le multilatéralisme vienne compléter le bilatéralisme déjà existant ;
- en dépit du fait qu'il est impossible pour l'Union Européenne d'envisager un avenir calme et serein en se détournant du Sud et de l'Est de la Méditerranée, le risque d'éviction par les pays de l'Europe Centrale et Orientale est croissant ;
- malgré les programmes MED de coopération décentralisée, la PMR a poursuivi une politique de coopération traditionnelle et n'a pas proposé un projet global pour l'ensemble des PTM. La Crise du Golfe, le processus de paix au Moyen-Orient et la situation en Algérie ont été de véritables révélateurs et accélérateurs pour la mise en place d'un véritable partenariat euro-méditerranéen.

### **3. LE PROGRAMME MEDA**

Dans ce contexte, l'UE a proposé une assistance financière accrue permettant le passage des économies aux conditions du marché et l'adoption des réformes adéquates. Les protocoles financiers signés avec les huit Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ont expiré en 1996 et ont été remplacés par le programme MEDA depuis le 23 juillet 1996. Celui-ci structure l'aide de l'UE dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et implique une conditionnalité démocratique fondée sur l'observation des principes démocratiques et de l'État de

droit, ainsi que sur le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Le programme MEDA a deux vocations distinctes : soutenir les projets dans le cadre des Programmes Indicatifs Nationaux et appuyer ceux qui sont engagés au plan régional<sup>4</sup>. Au total, les objectifs d'une telle coopération sont :

- de soutenir la transition économique et la mise en place d'une Zone de Libre-Échange Nord-Sud. L'Union Européenne finance actuellement des projets tels que la réforme des banques centrales et commerciales en Égypte et en Syrie, l'appui aux structures chargées de la privatisation, de la mise à niveau et de la promotion de l'investissement privé en Tunisie, l'appui aux programmes de restructuration des entreprises publiques en Égypte, l'appui au processus de déréglementation du secteur des télécommunications, l'amélioration de la qualité dans la production industrielle ;
- de soutenir les programmes d'ajustement structurel. De 1991 à 1995, l'appui communautaire à l'ajustement structurel revêtait essentiellement la forme d'une aide aux importations. En revanche, dans le programme MEDA, l'Union Européenne alloue aux PTM une aide budgétaire directe destinée essentiellement à atténuer les conséquences sociales des réformes ;
- de renforcer l'équilibre socio-économique. Il s'agit de financer des programmes d'appui sectoriel et des projets de coopération classique dans les domaines suivants : santé, éducation de base, développement rural, etc. ;
- de promouvoir la coopération régionale Nord-Sud et Sud-Sud dans les domaines suivants : l'environnement, le développement des entreprises méditerranéennes, les transports, l'énergie et les télécommunications. Et, d'encourager la coopération décentralisée entre les autorités locales dans le cadre du programme MED-URBS, entre les universités avec

---

<sup>4</sup> Les Programmes Indicatifs Nationaux de Chypre et de Malte sont financés hors-MEDA, celui de la Turquie est complété par un instrument financier préexistant. Israël n'est pas éligible en raison de son niveau de développement élevé. Enfin, le programme pour les Territoires palestiniens est complété par un programme d'aide qui s'inscrit dans le cadre de l'appui au processus de paix.

#### 44 *Enjeux et perspectives économiques*

---

MED-CAMPUS et entre les médias avec MED-MÉDIA<sup>5</sup>. L'objectif du premier est de promouvoir le développement socio-économique dans la région en améliorant la qualité de vie des populations du Sud. Les autorités locales bénéficient de l'expérience et des qualifications de leurs confrères européens. MED-CAMPUS permet de rendre plus efficaces les ressources humaines dans les pays méditerranéens en encourageant la coopération entre universités. Enfin, le dernier programme doit permettre d'accroître la coopération entre les professionnels des deux rives et d'améliorer la qualité et les conditions de travail ;

- de promouvoir la démocratie et le respect des Droits de l'Homme. Le programme "MEDA pour la démocratie" couvre plusieurs champs d'action : les droits politiques, les libertés civiles, les droits socio-économiques et la protection des populations menacées.

En ce qui concerne les Programmes Indicatifs Bilatéraux, les priorités dépendent du degré de développement de l'économie considérée, de sa capacité d'absorption et de ses progrès dans la voie des réformes structurelles. Pour la majorité des partenaires, l'aide doit s'articuler autour de deux axes : celui de l'amélioration de l'équilibre socio-économique et celui de la transition économique. En Turquie, l'aide a pour objectif général d'accélérer l'établissement d'une union douanière. Ainsi, des mesures devront être prises, entre autres, pour la promotion de la compétitivité des PME et pour le développement des administrations. Enfin, l'assistance financière aux Territoires palestiniens sera consacrée dans le programme MEDA, à la reconstruction et à la remise en état de l'infrastructure de base, au soutien du processus de développement des institutions et au développement du secteur privé. L'Union Européenne est le plus grand donateur dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient avec des dons et des prêts s'élevant à 1680 millions d'euros depuis 1993. Au total, seulement cinq accords ont été signés : celui avec la Tunisie en juillet 1995 et entré en vigueur en mars 1998, celui avec Israël en novembre 1995, celui avec le Maroc en février 1996, celui avec

---

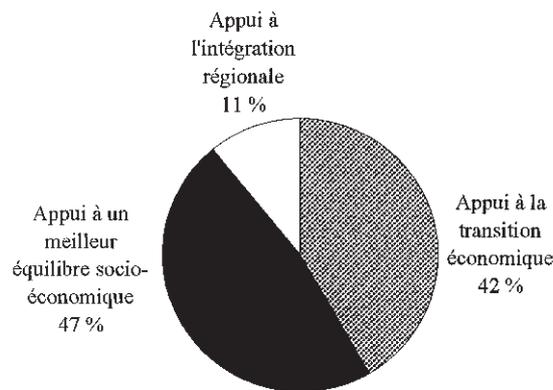
<sup>5</sup> Les programmes de coopération décentralisée ont été suspendus en 1996 et ont été repensés pour être à nouveau utilisés depuis 1997. Entre 1992 et 1995, ces programmes ont permis la création de plus de 470 réseaux regroupant environ 2 000 partenaires qui ont reçu 67 millions d'euros en subventions.

l'Autorité Palestinienne en février 1997 entré en vigueur en juillet 1997 et celui avec la Jordanie en novembre 1997. Pour les autres partenaires méditerranéens, les négociations sont en cours.

Pour la période 1995-1999, le programme MEDA représente 3475 millions d'euros alors que l'enveloppe totale attribuée dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen est de 4685 millions. Il est prévu que cette enveloppe financière soit utilisée sur toute la période à hauteur de : 47 % pour un meilleur équilibre socio-économique, 42 % pour la transition économique (dont 9,1 % pour l'ajustement structurel) et 11 % pour la coopération régionale.

Au total, environ 90 % des ressources affectées au programme MEDA concernent les Programmes Nationaux et seulement 10 % sont consacrés aux activités régionales. De plus, on note d'ores et déjà, que ce pourcentage ne changera pas dans MEDA II.

**Graphique n° 3 : Décomposition sectorielle de l'enveloppe financière MEDA 1995-1999**



En 1995, 1996 et 1997, les crédits engagés ont été pleinement utilisés et ont financé quatre types d'actions :

- le soutien à l'ajustement structurel qui correspond à 14 % du total ;
- le soutien à la transition économique et au développement du secteur privé, pour 27 % du total ;

46 *Enjeux et perspectives économiques*

- le soutien aux projets classiques de développement (éducation, santé, développement rural, assainissement de l'eau, etc.), à hauteur de à 46 % du total ;
- le soutien aux projets régionaux pour un montant équivalent à 14 % des fonds versés dans le cadre du programme.

**Tableau n° 3 : Priorités sectorielles prévues pour 1995-1999**  
(en millions d'euros)

|   | Budget UE   |
|---|-------------|
| <b>1. Appui à la transition économique</b>                              | <b>2300</b> |
| <i>1.1. "Business sector" (MSE)</i>                                     | <i>1400</i> |
| Expertise pour la modernisation, la restructuration et la privatisation | 700         |
| Capital à risque  | 400         |
| Formation professionnelle et "management"                               | 300         |
| Prêts à long terme  | 0           |
| <i>1.2. Ajustement structurel</i>                                       | <i>500</i>  |
| <i>1.3. Infrastructures : transport, énergie, télécommunications</i>    | <i>400</i>  |
| <b>2. Appui à un meilleur équilibre socio-économique</b>                | <b>2600</b> |
| <i>2.1. Infrastructures sociales</i>                                    | <i>1000</i> |
| <i>2.2. Éducation</i>   | <i>400</i>  |
| <i>2.3. Population et santé</i>   | <i>300</i>  |
| <i>2.4. Développement rural</i>   | <i>600</i>  |
| <i>2.5. Environnement</i>   | <i>300</i>  |
| <b>3. Appui à l'intégration régionale</b>                               | <b>600</b>  |
| <i>3.1. Coopération décentralisée</i>                                   | <i>300</i>  |
| <i>3.2. Autres actions régionales</i>                                   | <i>300</i>  |
| <b>Total</b>  | <b>5500</b> |

Source : Bulletin de l'Union Européenne supplément 2/95.

Par ailleurs, les paiements sont directement liés au type d'opérations pour lequel les fonds sont engagés. Les délais de paiement varient, en général, de deux à six ans : deux ans pour l'ajustement structurel, de trois à quatre ans pour le soutien à la transition économique qui prend la forme d'une assistance technique, de quatre à six ans pour les projets classiques de développement et de trois à cinq ans pour les projets régionaux. Au total, la période moyenne pour chaque tranche annuelle du programme MEDA est théoriquement de quatre ans.

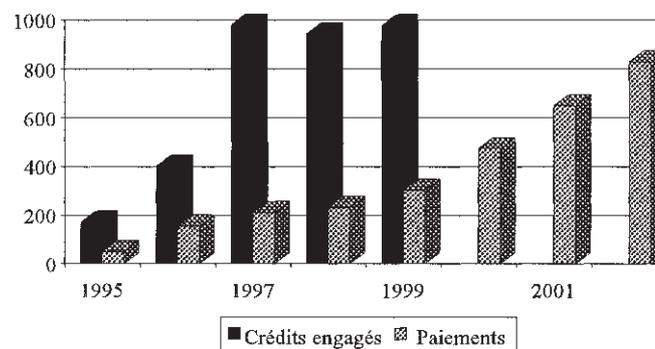
**Tableau n° 4 : Les engagements et les paiements dans le cadre du programme MEDA (1995-1999)**

|                                 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|
| <b>1. Engagements</b>           |      |      |      |      |      |
| <i>1.1. Crédits disponibles</i> | 173  | 403  | 981  | 943  | 976* |
| <i>1.2. Engagements réels</i>   | 173  | 403  | 981  | 943* | 0    |
| Ajustement structurel           | 0    | 200  | 150  | 0*   | 0    |
| Transition économique           | 37   | 13   | 100  | 513* | 0    |
| Développement                   | 37   | 158  | 623  | 338* | 0    |
| Intégration régionale           | 99   | 32   | 108  | 92*  | 0    |
| <b>2. Paiements réels</b>       | 50   | 155  | 212  | 315* | 0    |

Source : la Commission européenne (en millions d'euros).

\* : Estimations.

**Graphique n° 4 : Les engagements et les paiements dans le cadre du programme MEDA (1995-2002) (en millions d'euros)**



Sur la période 1995-1998, les engagements réels dans la région méditerranéenne sont passés de 173 à 943 millions d'euros. La priorité est allée aux opérations visant au développement et à l'amélioration des conditions de vie des populations, et 663 millions ont été consacrés à la transition économique. Enfin, l'ajustement structurel a nécessité 350 millions et l'intégration régionale, 331 millions. Quant aux paiements, ils vont s'échelonner progressivement de 1995 à 2002. On note

48 *Enjeux et perspectives économiques*

toutefois que pour la période 1995-1997, les paiements cumulés sont de 417 millions d'euros, soit seulement 26,7 % des crédits engagés sur la même période. Il est indéniable que les difficultés, quant à l'élaboration des projets et au ciblage des bons partenaires, n'ont pas pu être évincées dans le cas du programme MEDA.

**3.1. Le budget communautaire**

**Tableau n° 5 : Budget communautaire 1996-1998  
(en millions d'Euros)**

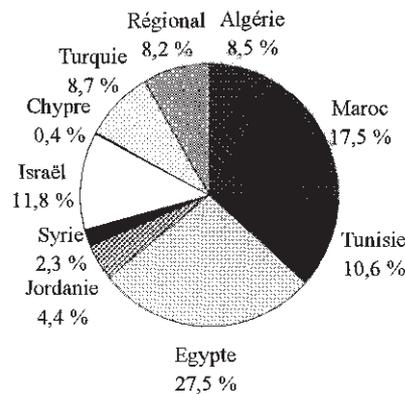
| Pays         | Nombre de projets | Montant total programmé |
|--------------|-------------------|-------------------------|
| Algérie      | 19                | 231,8                   |
| Maroc        | 32                | 476,3                   |
| Tunisie      | 23                | 289,5                   |
| Égypte       | 35                | 748,9                   |
| Jordanie     | 8                 | 120,3                   |
| Syrie        | 12                | 61,3                    |
| Israël       | 57                | 320,9                   |
| Chypre       | 2                 | 10,0                    |
| Turquie      | 47                | 236,0                   |
| Régional     | 152               | 223,5                   |
| <b>Total</b> | <b>387</b>        | <b>2718,4</b>           |

Sur la période 1996-1998, le nombre de projets bilatéraux a été de 235, alors que les projets régionaux ont été de 152 pour l'ensemble des pays de notre échantillon. Au total, l'Union Européenne a versé aux partenaires méditerranéens une somme de 2718,4 millions d'euros sur ses ressources budgétaires. Quant à la répartition des fonds alloués, la priorité va là encore à l'Égypte avec une part de 27,5 %, suivie du Maroc avec 17,5 %, puis d'Israël avec une part de 11,8 %, on note que la totalité des fonds attribués sont sous forme de dons du budget communautaire. Les projets régionaux ne représentent plus que 8,2 % de la totalité sur la même période.

Si on étudie la répartition de ces fonds au cas par cas, on en déduit que sur 231,8 millions versés à l'Algérie, 135,7 millions concernent la mise en application de l'accord de coopération signé dans le cadre du programme MEDA. De 1996 à 1998, la majeure partie de ce

montant a été utilisée comme appui à la restructuration industrielle et à l'ajustement structurel. Au Maroc, la quasi-totalité des dons a été versée dans le cadre du nouveau partenariat euro-méditerranéen. Sur 476,3 millions d'euros, 454,5 sont allés au programme MEDA et plus particulièrement à l'ajustement structurel et dans un degré moindre, au développement socio-économique et à la transition économique. La situation est quasiment identique en Tunisie puisque sur 289,5 millions d'euros, 276,9 millions ont été consacrés au programme MEDA.

**Graphique n° 5 : Répartition du budget par pays 1996-1998**



En revanche, en Égypte, la priorité est allée au développement socio-économique. Sur 748,9 millions d'euros, 396 millions devaient permettre d'améliorer la santé et l'éducation et de créer un fonds social. En Jordanie, pratiquement toute l'aide communautaire a été utilisée comme soutien à l'ajustement structurel en 1996. Depuis, elle ne reçoit quasiment plus rien du budget communautaire. La Syrie est, avec Chypre, le pays qui reçoit le moins d'aide de l'UE à cause de sa situation politique qui l'exclut des relations économiques internationales traditionnelles. Chypre, en revanche, est considérée comme une économie développée et n'a reçu que 9,96 millions d'euros sur la période. Enfin, la Turquie a consacré la majorité des dons communautaires à un meilleur équilibre socio-économique ; sur 235,96 millions d'euros, 202 millions ont été alloués à ce secteur.

### 3.2. La Banque Européenne d'Investissement

En dehors du budget communautaire, la BEI, depuis sa création en 1958, est l'institution de financement à long terme de l'UE et supporte la politique de coopération européenne dans un grand nombre de pays en développement. Entre 1991 et 1995, les prêts aux 70 pays associés à l'UE (pays ACP, PTM, PECO, pays d'Amérique Latine et d'Asie), et depuis 1995 l'Afrique du Sud, ont correspondu à un montant de 8500 millions d'euros. Toutefois, si on étudie la répartition des engagements de la BEI hors UE, on note que la Méditerranée ne représente plus que 29,7 % en 1996 contre 37 % en 1995. En revanche, la part des pays ACP et des PECO a progressé passant respectivement de 15,3 à 17,2 % et de 35,8 à 48,7 % entre 1995 et 1996. Le risque d'éviction de la région méditerranéenne en faveur d'autres partenaires est donc omniprésent.

Au total, 2887 millions d'euros ont été versés aux pays méditerranéens sur la période 1991-1995. Ils concernent pour une large part, la gestion des ressources en eau : approvisionnement, assainissement et irrigation, production, transport et distribution d'énergie, communications. Enfin, avec 570 millions d'euros prêtés à l'industrie sur la période 1991-1995, la BEI a montré sa volonté de participer activement à l'essor économique des PTM en général et au développement du secteur privé en particulier.

Les fonds ont été alloués au travers de prêts globaux pour des projets de grande envergure ou dans le cadre de petits investissements de PME. Les prêts dans les pays de notre échantillon se sont élevés en 1996 à 562,5 millions d'euros et sont d'un montant équivalent à ceux de 1993 et de 1994 sans atteindre le niveau réalisé en 1995<sup>6</sup>.

Une analyse par secteur montre l'importance accordée à la protection de l'environnement, à l'approvisionnement en eau potable et à la gestion des eaux usées à cause de la rareté des ressources en eau et de la dégradation des ressources naturelles. Ces investissements complètent ceux en faveur du milieu rural et de la mise en valeur des terres agricoles par l'irrigation financés au Maroc, en Tunisie, en

---

<sup>6</sup> Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, Chypre n'est pas à l'initiative de projets et n'intervient qu'en tant que partenaire dans le volet régional de MEDA et, en particulier, dans le domaine des technologies de l'information.

Algérie, en Égypte, en Jordanie et à Chypre. Par ailleurs, les investissements dans les domaines de l'énergie et des communications ont permis de développer les liaisons entre les PTM et entre les pays riverains du Nord et du Sud. Les principaux projets concernent la production et le transport d'électricité et de gaz naturel au Maroc, en Algérie, en Égypte, en Jordanie et en Turquie, les autoroutes algériennes et marocaines, la route Aqaba-Amman, les ports de Tunis, d'Istanbul et d'Izmir. Enfin, des investissements ont été financés par la BEI dans le domaine des télécommunications au Maroc, en Jordanie et en Turquie (tableau n° 7 et annexe n° 3).

**Tableau n° 6 : Montant et répartition des engagements de la BEI  
(en millions d'euros)**

|                                     | 1995    |      | 1996    |      |
|-------------------------------------|---------|------|---------|------|
|                                     | Montant | %    | Montant | %    |
| Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)  | 429,9   | 15,3 | 395,5   | 17,2 |
| Afrique du Sud (RSA)                | 45      | 1,6  | 56      | 2,4  |
| Méditerranée (MED)                  | 1037,5  | 37   | 681     | 29,7 |
| Europe Centrale et Orientale (PECO) | 1005    | 35,8 | 1116    | 48,7 |
| Amérique latine - Asie (ALA)        | 288     | 10,3 | 45      | 2    |
| Total                               | 2805,4  | 100  | 2293,5  | 100  |

Source : BEI 1996.

Les prêts dans les secteurs agricole, industriel et des services ont été de 50 millions d'euros et ont été alloués à des investissements de grande envergure, tels que l'aménagement de zones industrielles en Jordanie et en Tunisie, la création d'une raffinerie en Égypte et à des petits investissements productifs de l'industrie et du tourisme financés à travers des prêts globaux qui ont représenté 42 millions d'euros en 1996. Enfin, la Banque a mis en œuvre des concours sur capitaux à risques pour un montant de 5 millions d'euros. Les capitaux à risques sont des instruments financiers de long terme (jusqu'à 25 ans) qui permettent "d'adapter la rémunération et les clauses de remboursement aux résultats du projet financé, tout en confortant l'assise financière de l'entreprise qui en est le promoteur". Autrement dit, ils permettent de renforcer les fonds propres des entreprises en cours de restructuration et/ou de privatisation et de développer le secteur financier dans le cadre de l'instauration progressive de la Zone de Libre-Échange UE/PTM. Les capitaux à risques correspondent à des apports partiels en capital ou quasi-capital sous forme de prises de participation directes ou

52 *Enjeux et perspectives économiques*

indirectes limitées à 50 % de l'apport de l'entrepreneur ou de l'intermédiaire ou de financements de nouveaux opérateurs financiers tels que les fonds d'investissement, les sociétés de capital-risque ou de capital-développement. Dans le cadre du programme MEDA, les capitaux à risques connaissent une croissance et un élargissement des critères d'intervention. Ils sont censés tripler sur la période 1997-1999 par rapport aux interventions de la période 1992-1996.

**Tableaux n° 7 : Répartition des prêts de la BEI par secteur et par pays (en millions d'euros) pour la période 1996-1998**

|              | Ress. propres | Capitaux à risques | Prêts individuels |                 |                            | Industrie, Agriculture et Services | Prêts globaux | Total        |
|--------------|---------------|--------------------|-------------------|-----------------|----------------------------|------------------------------------|---------------|--------------|
|              |               |                    | Énergie           | Communica-tions | Gestion des eaux et divers |                                    |               |              |
| <b>1996</b>  |               |                    |                   |                 |                            |                                    |               |              |
| Algérie      | 115           | 0                  | 35                | 30              | 0                          | 50                                 | 0             | 115          |
| Maroc        | 30,5          | 0                  | 0                 | 0               | 30,5                       | 0                                  | 0             | 30,5         |
| Égypte       | 105           | 3                  | 3                 | 0               | 90                         | 0                                  | 15            | 108          |
| Jordanie     | 9             | 0                  | 0                 | 0               | 9                          | 0                                  | 0             | 9            |
| Turquie      | 246           | 0                  | 120               | 76              | 50                         | 0                                  | 0             | 246          |
| Chypre       | 52            | 2                  | 0                 | 12              | 15                         | 0                                  | 27            | 54           |
| <b>Total</b> | <b>557,5</b>  | <b>5</b>           | <b>158</b>        | <b>118</b>      | <b>194,5</b>               | <b>50</b>                          | <b>42</b>     | <b>562,5</b> |
| <b>1997</b>  |               |                    |                   |                 |                            |                                    |               |              |
| Algérie      | 335           | 0                  | 335               | 0               | 0                          | 0                                  | 0             | 335          |
| Maroc        | 135           | 0                  | 0                 | 85              | 50                         | 0                                  | 0             | 135          |
| Tunisie      | 130           | 15                 | 0                 | 90              | 40                         | 15                                 | 0             | 145          |
| Égypte       | 131           | 7                  | 0                 | 85              | 0                          | 50                                 | 3             | 138          |
| Jordanie     | 70            | 10                 | 0                 | 30              | 0                          | 0                                  | 40            | 80           |
| Turquie      | 95            | 0                  | 0                 | 0               | 45                         | 0                                  | 50            | 95           |
| Chypre       | 55            | 0                  | 0                 | 0               | 30                         | 0                                  | 25            | 55           |
| <b>Total</b> | <b>951</b>    | <b>32</b>          | <b>335</b>        | <b>290</b>      | <b>165</b>                 | <b>65</b>                          | <b>118</b>    | <b>983</b>   |
| <b>1998</b>  |               |                    |                   |                 |                            |                                    |               |              |
| Algérie      | 30            | 0                  | 0                 | 0               | 30                         | 0                                  | 0             | 30           |
| Maroc        | 182,7         | 0                  | 25                | 0               | 9                          | 45                                 | 33,7          | 182,7        |
| Tunisie      | 174,7         | 0                  | 45                | 0               | 70                         | 59,7                               | 0             | 174,7        |
| Égypte       | 250           | 0                  | 50                | 5               | 95                         | 100                                | 15            | 250          |
| Jordanie     | 84,4          | 0                  | 0                 | 0               | 40                         | 44,4                               | 0             | 84,4         |
| Turquie      | 32            | 0                  | 0                 | 0               | 32                         | 0                                  | 0             | 32           |
| <b>Total</b> | <b>753,8</b>  | <b>0</b>           | <b>190</b>        | <b>5</b>        | <b>276</b>                 | <b>249,1</b>                       | <b>48,7</b>   | <b>753,8</b> |

En 1997, les prêts dans les pays du Bassin Méditerranéen se sont élevés à 983 millions d'euros. Ce montant, jamais atteint précédemment, illustre l'action renforcée de l'UE dans cette région. La répartition par secteur montre un grand équilibre entre les secteurs de l'énergie (infrastructures gazières et électriques), des communications (extension du réseau routier en Égypte et en Tunisie, réhabilitation d'axes ferroviaires au Maroc et en Tunisie, extension d'un port en Jordanie et renouvellement de la flotte aérienne égyptienne) et de l'environnement (prêts globaux et projets d'assainissement et d'approvisionnement en eau en Tunisie, en Turquie, au Maroc et à Chypre).

Dans le nouveau contexte du partenariat euro-méditerranéen, la BEI a mis en œuvre des concours sur capitaux à risques, à hauteur de 32 millions, financés à partir des ressources budgétaires de l'UE afin de contribuer à l'émergence d'un secteur bancaire capable de répondre aux besoins du secteur productif. Par ailleurs, elle a permis la création et le développement de fonds d'investissements et de banques d'affaires. Enfin, la Banque s'est engagée à prêter jusqu'à 2,3 milliards d'euros sur ses ressources propres pour la période allant du 31 janvier 1997 au 31 janvier 2000. Au total, ses interventions sous forme de prêts globaux ou individuels ou sous forme de capitaux à risques doivent soutenir l'ajustement structurel des PTM pour une intégration progressive à l'UE.

En 1998, les prêts de la BEI ont diminué relativement à ceux de 1997 puisqu'ils représentent 754 millions d'euros. La priorité va, cette année encore, à la gestion et à l'assainissement de l'eau avec un montant de 276 millions. En revanche, les fonds alloués aux secteurs agricole, industriel et des services ont atteint les 249 millions au détriment du secteur de l'énergie qui ne totalise que 190 millions d'euros. Enfin, on note l'absence d'opérations sur capitaux à risques. Autrement dit, tous les prêts de la BEI en 1998 ont été financés sur ses ressources propres.

Les implications économiques des prêts de la BEI sont nombreuses :

- En dehors des protocoles financiers bilatéraux, le mécanisme de "coopération financière horizontale" (ou de prêts globaux) permet d'appuyer des investissements entrepris dans les domaines de l'énergie,

## 54 *Enjeux et perspectives économiques*

---

des télécommunications et de l'environnement, qui présentent un intérêt commun pour l'UE et les pays méditerranéens. Par ailleurs, le METAP (programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen) a été lancé en 1990 pour remédier au processus de dégradation de l'environnement sur le pourtour méditerranéen, sous l'égide de quatre organismes : la BEI, la Banque Mondiale, la Commission Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

- L'augmentation de la couverture des besoins en eau potable, du monde rural en particulier, doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé, à la lutte contre des maladies, à l'amélioration de la condition féminine et des enfants en allégeant la corvée de l'eau, à une limitation de l'exode rural par la création de pôles de développement attractifs et à un rééquilibrage des secteurs urbain et rural. Par ailleurs, l'assainissement des eaux usées et pluviales vise à protéger les ressources en eau et à renforcer l'attrait du pays en tant que site d'implantation d'activités industrielles et de services, notamment dans le secteur du tourisme. Enfin, la construction de nouveaux barrages et le remplacement ou l'amélioration des stations de pompage utilisées pour l'irrigation s'inscrivent dans le cadre de programmes mis en place par les gouvernements pour maximiser l'utilisation des ressources en eau et des terres peu abondantes et pour enrayer les risques d'infertilité des sols dus à l'expansion de la population rurale et à une croissance de la demande de produits agricoles. Une meilleure gestion de l'eau, la lutte contre la pollution et la recherche de solutions alternatives sont primordiales dans une région qui possède moins de 1 % des ressources renouvelables mondiales en eau. Les politiques agricoles doivent viser à réduire les contraintes structurelles à la diffusion des pratiques efficaces d'irrigation, ce qui suppose de gros efforts en matière de formation, d'infrastructure et de R&D.

- Les projets pour l'alimentation en électricité et en gaz accroissent les réseaux existants et satisfont la demande présente et à venir. De plus, les gazoducs Maghreb-Europe (GME) et Maghreb-Italie (Transmed) permettront d'acheminer du gaz naturel extrait des nouveaux gisements du Sud-Est de l'Algérie vers l'Europe, nécessaire pour son développement économique. D'une longueur de 1430 kilomètres, le gazoduc Europe-Maghreb (réalisé en trois ans avec un coût de 2,8 milliards de dollars) relie le gisement de Hassi R'mel à Cordoue *via* le

Maroc et le détroit de Gibraltar. Il devrait permettre à l'Algérie d'augmenter sa capacité d'exportation et au Maroc, de percevoir des droits de péage. La BEI en a été le principal bailleur de fonds avec un prêt de 200 millions d'euros pour la réalisation du tronçon algérien et de 161,2 millions pour la partie marocaine. Toutefois, on peut rester sceptique, quant à la viabilité d'un projet fondé sur des rapports de dépendance pour le transit et l'approvisionnement.

- Le soutien au secteur des télécommunications se fait dans le cadre d'une prochaine libéralisation. Il permet de gérer les changements liés à la croissance rapide du secteur et à l'innovation technologique, de simplifier la gestion des procédures administratives et financières, de mettre en place des systèmes de formation pour améliorer les qualifications de la main-d'œuvre et élaborer des directives pour une planification à long terme.

- Les projets de développement des transports dans les PTM englobent les transports ferroviaires, routiers, maritimes et aériens. Par exemple, les investissements intéressant les transports ferroviaires au Maroc permettront de faire face aux évolutions du marché marocain des transports terrestres qui résultent de la déréglementation effective depuis 1993. Par ailleurs, les projets d'amélioration et d'expansion des axes routiers sont destinés à accompagner le développement de l'activité économique et l'amélioration de la qualité de vie des populations concernées. Le transport routier en Égypte est le premier mode de transport intérieur ; on estime qu'environ 75 % de l'ensemble du trafic de marchandises et les deux tiers du trafic des voyageurs s'effectuent par la route. La construction de l'autoroute entre Alexandrie et la région du Sinaï s'inscrit dans le vaste réseau qui doit relier les pays méditerranéens du Maroc en Israël (Gaza/Cisjordanie, d'autres pays voisins). Les prêts consentis à la réhabilitation des ports de commerce tunisiens dans le cadre de la "coopération horizontale" représentent un investissement de portée régionale, puisque ces installations portuaires constituent des carrefours importants du transport transfrontalier dans un pays où le commerce dépend à 95 % du transport maritime. Il en va de même en Jordanie, où la modernisation des installations doit améliorer l'efficacité des opérations portuaires. L'unique port jordanien pourra continuer à jouer son rôle stratégique pour l'économie et à faire face à l'expansion du trafic de marchandises, sous l'effet de l'évolution des industries extractives

(potasse) et du secteur chimique. Enfin, le renouvellement de la flotte d'avions d'*EgyptAir* doit favoriser le développement du trafic aérien et des relations économiques entre l'Égypte et l'Union Européenne, celle-ci étant géographiquement le principal marché de la compagnie puisqu'elle représente près de 40 % du trafic.

- Les projets de soutien à l'éducation de base devraient permettre d'en généraliser son accès, en particulier en zone rurale, de promouvoir la scolarisation des filles, d'accroître le taux d'alphabétisation et de parfaire la qualité des enseignements proposés. Ils prévoient également d'améliorer l'offre en matière d'infrastructures et d'équipements et de sensibiliser les parents à la formation scolaire. Les politiques en matière d'éducation doivent s'ajuster quand l'économie change de stade de développement de manière à améliorer, non seulement l'organisation et la gestion du système éducatif en termes économiques, mais aussi à réduire sa fragmentation. Les écarts demeurent importants entre le secteur public et le secteur privé, entre les villes et les campagnes, entre les centres et les périphéries au sein même des agglomérations. Ceci est parfaitement flagrant pour le Maroc, l'Algérie, l'Égypte et la Syrie. Par ailleurs, l'accroissement du niveau d'instruction doit aller de pair avec la réduction du taux de chômage, de la main-d'œuvre qualifiée dans la plupart des PTM. Les fonds de soutien doivent permettre un meilleur ciblage des politiques éducatives et l'organisation de liens interactifs entre les institutions de l'enseignement supérieur et l'industrie. Enfin, dans la perspective de l'instauration de la Zone de Libre-Échange en 2010, les fonds de soutien de l'UE et de la BEI doivent servir à l'adoption de mesures permettant l'assimilation du progrès technique, la diffusion des connaissances et la mise en place de systèmes de formation professionnelle efficaces, et notamment la main-d'œuvre employée dans les entreprises confrontées à la concurrence européenne et internationale.

- L'appui aux programmes de privatisation a pour objectif premier d'améliorer les capacités institutionnelles du gouvernement à organiser les opérations. Il doit permettre une mobilisation des capitaux pour les entreprises productives, d'améliorer l'efficacité et la compétitivité des entreprises privatisées, de réduire la pression sur le budget de l'État et d'accroître ses recettes, et enfin de développer le marché financier et les investissements étrangers. D'ailleurs, dans le contexte des réformes du secteur bancaire et financier, des concours sont apportés à

l'investissement et au développement des PME en leur facilitant l'accès aux crédits bancaires de moyen et long terme par la création de fonds de garantie.

#### 4. CONCLUSION

Depuis sa mise en œuvre, l'aide communautaire au Sud de la Méditerranée a représenté 0,1 % du PNB européen pour les fonds budgétaires et 0,3 % pour les prêts de la BEI. Elle a permis de combler certains besoins sectoriels, mais ne semble pas avoir eu, selon la Commission des Communautés Européennes, un impact macro-économique significatif<sup>7</sup>. Avec l'adoption de la PMR, les fonds se sont nettement renforcés et l'appui à l'ajustement structurel et le soutien aux politiques sociales ont accompagné les réformes économiques entreprises par certains des PTM. Toutefois, cet appui reste encore trop insuffisant au regard de leurs besoins financiers.

Le nombre limité d'évaluations de l'aide aux secteurs tels que l'industrie, le commerce, les administrations, l'éducation, la santé, les services sociaux et la planification urbaine ne permet pas de conclure sur l'efficacité des fonds alloués. Quant à la répartition par pays, seule l'aide attribuée au Maroc, en Tunisie et en Égypte fait l'objet d'évaluation raisonnable alors que celle de la Turquie et des Territoires palestiniens n'est pratiquement pas suivie. Enfin, on en conclut que l'aide n'est pas attribuée selon le niveau de développement des économies bénéficiaires ; les deux pays les plus riches, à savoir Malte et Chypre, ont reçu un montant d'aide par tête plus important que celui de l'Égypte.

Sur 33 rapports d'évaluation, les résultats se synthétisent de la façon suivante :

- 21 études déduisent que les projets, ou programmes financés, ont atteint leurs objectifs, 2 concluent que leur portée est limitée alors que 3 montrent leur absence de pertinence.
- En ce qui concerne la soutenabilité des programmes, 12 concluent que les résultats obtenus seront maintenus, alors que 11 évaluations

---

<sup>7</sup> Commission des Communautés Européennes (1992).

montrent le contraire. Ces dernières évoquent le fait que le même niveau de financement ne pourra pas être supporté par le budget du gouvernement concerné et qu'il n'existe pas d'autres sources de revenus qui pourraient se substituer aux fonds européens.

- En ce qui concerne le rendement, 10 évaluations montrent que les projets ou programmes ne sont pas si rentables et 17 n'apportent pas de réponse claire. Quant à l'efficacité des projets, 13 évaluations concluent qu'ils sont faiblement efficaces. Les obstacles qui limitent la portée des projets ou programmes financés, incluent une mauvaise définition des objectifs, une mauvaise répartition des responsabilités, l'omission du contexte socioculturel et de la coordination entre les différents partenaires concernés et enfin le nombre trop faible d'opérations de contrôle et d'évaluation.

Il existe une certaine complémentarité entre les dons de l'Union Européenne et les prêts de la BEI. Alors que les dons sont versés exclusivement au secteur public, les prêts vont au secteur privé et aux organismes d'utilité publique. Par ailleurs, dans les économies méditerranéennes, le rapport entre les prêts et les dons est plus important que pour les pays des zones ACP et ALA du fait de leur plus forte capacité d'absorption et des objectifs prioritaires du programme MEDA, à savoir le développement des infrastructures et du secteur privé.

Toutefois, il est important de souligner que les critères d'évaluation doivent évoluer et intégrer aussi bien des indicateurs financiers que des indicateurs de développement socio-économique. Le délai de déboursement des fonds, déjà trop long durant la période des protocoles, freine encore l'utilisation optimale des ressources financières. La mise en place du programme MEDA a, elle aussi, pris trop de temps. La complexité de la région méditerranéenne elle-même est un facteur explicatif de la lenteur de cette mise en place. La situation en Algérie et la remise en cause du processus de paix au Moyen-Orient influencent les délais de paiement des crédits engagés. Quant aux retombées du programme MEDA, elles ne sont pas encore mesurables. Néanmoins, les enjeux que représente cette zone sur les plans politique et socio-économique méritent une attention toute particulière et un appui financier plus conséquent, et mieux ciblé, en

tenant compte du fait que la réussite du développement économique et social des partenaires méditerranéens dépendra de leurs propres efforts.

On peut s'interroger sur le prix à payer par les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée pour s'adapter à la Zone de Libre-Échange à partir de 2010. Le "choc" risque d'être rude, même si certains économistes supposent que ces pays auraient été obligés d'adopter de nouvelles réformes face à la mondialisation. En conclusion, la Déclaration de Barcelone doit être perçue non seulement comme un texte de référence mais aussi comme un instrument contenant des recommandations pratiques. Son efficacité, au regard des objectifs qu'elle s'est fixée, dépendra de la façon dont les gouvernements l'utiliseront et l'appliqueront.

**ANNEXE N° 1 :  
LES QUATRE PREMIERS PROTOCOLES FINANCIERS**

*Tableau n° 1.1 : La coopération financière de l'UE  
aux PTM avant MEDA (en millions d'euros)*

|                 | Dons<br>Budget | Prêts<br>BEI | Capitaux à risques | Total | % du total |
|-----------------|----------------|--------------|--------------------|-------|------------|
| Algérie         | 157            | 640          | 57                 | 854   | 13,2       |
| Maroc           | 438            | 517          | 136                | 1091  | 16,9       |
| Tunisie         | 240            | 418          | 84                 | 742   | 11,5       |
| Égypte          | 570            | 802          | 91                 | 1463  | 22,6       |
| Jordanie        | 116            | 198          | 15                 | 329   | 5,1        |
| Syrie           | 116            | 323          | 22                 | 461   | 7,1        |
| Israël          | 0              | 215          | 0                  | 215   | 3,3        |
| Turquie         | 965            | 340          | nd                 | 1305  | 20,2       |
| s/total         | 2602           | 3453         | 405                | 6460  |            |
| Globaux         | 300            |              |                    | 300   |            |
| Hors protocoles | 205            | 1800         | 25                 | 2030  |            |
| Total           | 3107           | 5253         | 430                | 8790  |            |

*Tableau n° 1.2 : Les quatre premiers protocoles  
(en millions d'euros)*

|               | Accord | Date de la<br>signature | 1    |       | 2    |       | 3    |       | 4    |       | Total |       |
|---------------|--------|-------------------------|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|-------|-------|
|               |        |                         | Dons | Prêts | Dons | Prêts | Dons | Prêts | Dons | Prêts | Dons  | Prêts |
| Algérie       | C**    | 1976                    | 44   | 70    | 44   | 107   | 56   | 183   | 70   | 280   | 214   | 640   |
| Maroc         | C      | 1976                    | 74   | 56    | 109  | 90    | 173  | 151   | 218  | 220   | 574   | 517   |
| Tunisie       | C      | 1976                    | 54   | 41    | 61   | 78    | 93   | 131   | 116  | 168   | 324   | 418   |
| Égypte        | C      | 1977                    | 77   | 93    | 126  | 150   | 200  | 249   | 258  | 310   | 661   | 802   |
| Jorda-<br>nie | C      | 1977                    | 22   | 18    | 26   | 37    | 37   | 63    | 46   | 80    | 131   | 198   |
| Syrie         | C      | 1977                    | 26   | 34    | 33   | 64    | 36   | 110   | 43   | 115   | 138   | 323   |
| Israël        | CLE    | 1975                    | 0    | 30    | 0    | 40    | 0    | 63    | 0    | 82    | 0     | 215   |
| Turquie       | CUM    | 1963                    | 175  | 0     | 195  | 25    | 220  | 90    | 375* | 225*  | 965   | 340   |

\* : quatrième protocole jamais entré en vigueur à cause du refus de la Grèce lors de son adhésion à l'UE en 1981.

\*\* : C = Coopération ; CLE = Coopération et Libre-Échange ; CUM = Coopération et Union Douanière.

**ANNEXE N° 2 : AIDE ALLOUÉE PAR SECTEUR  
PENDANT LA PMR (1992-1995)**

|                                    | 1992         | 1993         | 1994       | 1995         | Total         |
|------------------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|---------------|
| <b>Secteurs productifs</b>         | 35,3         | 110,9        | 247,1      | 82,1         | 475,4         |
| Agriculture                        | 22           | 60,1         | 109,1      | 75,4         | 266,6         |
| Industrie                          | 5,1          | 41,8         | 130        | 0,7          | 177,6         |
| Commerce                           | 0            | 0,2          | 0          | 0,1          | 0,3           |
| Tourisme                           | 0            | 0            | 0          | 0            | 0             |
| Promotion de l'investissement      | 8,2          | 8,8          | 8          | 5,9          | 30,9          |
| <b>Infrastructures économiques</b> | 16,8         | 44           | 57,3       | 13,8         | 131,9         |
| Transports et communications       | 3,7          | 0,4          | 4,3        | 0,3          | 8,7           |
| Énergie                            | 12,7         | 0,1          | 11,7       | 0,2          | 24,7          |
| Banques, finance                   | 0,4          | 43,5         | 41,3       | 13,3         | 98,5          |
| <b>Infrastructures sociales</b>    | 139,4        | 100,6        | 64,6       | 182          | 486,6         |
| Éducation                          | 6,8          | 27,4         | 13,9       | 40,1         | 88,2          |
| Santé                              | 9,9          | 5,7          | 8,7        | 32,5         | 56,8          |
| Eau                                | 117          | 53,9         | 20,9       | 108,1        | 299,9         |
| Autres                             | 5,7          | 13,6         | 21,1       | 1,3          | 41,7          |
| <b>Société civile</b>              | 0,1          | 31,5         | 14,1       | 6,9          | 52,6          |
| <b>Aide multisectorielle</b>       | 42,1         | 46,5         | 8,9        | 45,6         | 143,1         |
| Environnement                      | 41,9         | 46,5         | 3,9        | 40,6         | 132,9         |
| Femmes dans le développement       | 0,2          | 0            | 0          | 0            | 0,2           |
| Développement rural                | 0            | 0            | 5          | 5            | 10            |
| <b>Total</b>                       | <b>233,7</b> | <b>333,5</b> | <b>392</b> | <b>330,4</b> | <b>1289,6</b> |

Source : ODI 1996.

**ANNEXE N° 3 : PRÊTS DE LA BEI (EN MILLIONS D'EUROS)**

| <b>1996</b> |                                    |              |
|-------------|------------------------------------|--------------|
| Algérie     | Mesures anti pollution (industrie) | 50           |
|             | Énergie (électricité)              | 35           |
|             | Communications (contrôle aérien)   | 30           |
|             |                                    | <b>115</b>   |
| Maroc       | Gestion des eaux et divers         | 30,5         |
|             |                                    | <b>30,5</b>  |
| Égypte      | Gestion des eaux et divers         | 90           |
|             | Prêt global (environnement)        | 15           |
|             | Capitaux à risques (énergie)       | 3            |
|             |                                    | <b>108</b>   |
| Jordanie    | Gestion des eaux et divers         | 9            |
|             |                                    | <b>9</b>     |
| Turquie     | Énergie (gaz)                      | 120          |
|             | Communications (téléphone)         | 40           |
|             | Communications (ports)             | 36           |
|             | Gestion des eaux et divers         | 50           |
|             |                                    | <b>246</b>   |
| Chypre      | Prêt global                        | 27           |
|             | Gestion des eaux et divers         | 15           |
|             | Communications (trafic aérien)     | 12           |
|             |                                    | <b>54</b>    |
|             |                                    | <b>562,5</b> |

*La politique européenne en Méditerranée* 63

| <b>1997</b> |                                 |            |
|-------------|---------------------------------|------------|
| Algérie     | Énergie (gazoduc)               | 300        |
|             | Énergie (gaz et électricité)    | 35         |
|             |                                 | <b>335</b> |
| Maroc       | Communications (chemins de fer) | 85         |
|             | Gestion des eaux et divers      | 50         |
|             |                                 | <b>135</b> |
| Tunisie     | Gestion des eaux et divers      | 40         |
|             | Communications (chemins de fer) | 25         |
|             | Communications (routes)         | 65         |
|             | Privatisations (capital-risque) | 15         |
|             |                                 | <b>145</b> |
| Égypte      | Communications (trafic aérien)  | 75         |
|             | Communications (routes)         | 10         |
|             | Cimenterie (industrie)          | 30         |
|             | Construction usine (industrie)  | 20         |
|             | Souscription au capital-risque  | 3          |
|             |                                 | <b>138</b> |
| Jordanie    | Communications (ports)          | 30         |
|             | Prêt global (PME)               | 40         |
|             | Souscription au capital-risque  | 10         |
|             |                                 | <b>80</b>  |
| Turquie     | Prêt global (PME)               | 50         |
|             | Gestion des eaux et divers      | 45         |
|             |                                 | <b>95</b>  |
| Chypre      | Gestion des eaux et divers      | 30         |
|             | Prêt global (PME)               | 25         |
|             |                                 | <b>55</b>  |
|             |                                 | <b>983</b> |

64 *Enjeux et perspectives économiques*

| <b>1998</b> |                                       |                      |
|-------------|---------------------------------------|----------------------|
| Algérie     | Gestion des eaux et divers            | 30                   |
|             |                                       | <b>30</b>            |
| Maroc       | Énergie (éolienne)                    | 20                   |
|             | Énergie (électricité)                 | 75                   |
|             | Modernisation secteur bancaire        | 45                   |
|             | Prêt global (infrastructures locales) | 33,7                 |
|             | Gestion des eaux et divers            | 9                    |
|             |                                       | <b>182,7</b>         |
| Tunisie     | Énergie                               | 45                   |
|             | Gestion des eaux et divers            | 40                   |
|             | Secteur bancaire                      | 55,7                 |
|             | Participation fonds d'investissement  | 4                    |
|             | Gestion des eaux et divers            | 30                   |
|             |                                       | <b>174,7</b>         |
| Égypte      | Énergie (gazoduc)                     | 50                   |
|             | Communications (routes)               | 5                    |
|             | Gestion des eaux et divers            | 95                   |
|             | Industrie                             | 75                   |
|             | Modernisation entreprises             | 25                   |
|             |                                       | <b>250</b>           |
| Jordanie    | Gestion des eaux et divers            | 40                   |
|             | Industrie                             | 43                   |
|             | Participation fonds d'investissement  | 1,4                  |
|             |                                       | <b>84,4</b>          |
| Turquie     | Gestion des eaux et divers            | 32                   |
|             |                                       | <b>32</b>            |
|             |                                       | <b>Total : 753,8</b> |

## RÉFÉRENCES

- BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT, "*Rapports Annuels 1995, 1996 et 1997*", Bruxelles.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992, "*L'avenir des relations entre la Communauté et le Maghreb*", Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, SEC (92) 401 final, Bruxelles, Avril.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1996, "*Proposition de décision du Conseil concernant l'adoption d'orientations pour les programmes indicatifs MEDA*", COM (96) 441 final, Bruxelles, Septembre.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 1995, "*Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union Européenne : vers un partenariat euro-méditerranéen*", Bulletin de l'Union Européenne, Supplément 2/95, Bruxelles.
- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *Lettre Mensuelle d'Information de la Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc*, n° 153, Novembre-Décembre, Rabat.
- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1998, *Lettre Mensuelle d'Information de la Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc*, n° 154, Janvier, Rabat.
- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1998, *Lettre Mensuelle d'Information de la Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc*, n° 155, Février, Rabat.
- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1998, *Lettre Mensuelle d'Information de la Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc*, n° 157, Avril, Rabat.
- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1998, *Lettre Mensuelle d'Information de la Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc*, n° 159, Juillet-Août, Rabat.
- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1998, *Lettre Mensuelle d'Information de la Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc*, n° 160, Septembre-Octobre, Rabat.
- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1998, *Lettre Mensuelle d'Information de la Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc*, n° 161, Novembre-Décembre, Rabat.
- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1998, *Newsletter Tunisie*, Janvier-Février, Tunis.

66 *Enjeux et perspectives économiques*

---

- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1998, *News Magazine Tunisie*, Mars-Avril, Tunis.
- DÉLÉGATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 1998, *News Magazine Tunisie*, Mai-Juin, Tunis.
- DELEGATION OF THE EUROPEAN COMMISSION IN SYRIA, 1998, *Newsletter*, n° 12/98, December, Damas.
- DELEGATION OF THE EUROPEAN COMMISSION IN THE ARAB REPUBLIC OF EGYPT, 1997, *Annual Report*, Le Caire.
- KHADER B., 1995, "*Le partenariat euro-méditerranéen*", CERMAC, Université catholique de Louvain.
- OULD AOUDIA J., 1996, "Les enjeux économiques de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Europe", *Monde Arabe/Maghreb/Mashrek*, n° 153, Juillet-Septembre, Paris.
- PARLEMENT EUROPÉEN, 1995, "*Les échos du Parlement Européen*", Octobre, Bruxelles.
- RAVENEL B., 1995, "*Méditerranée, l'impossible mur*", L'Harmattan, Paris.
- RHEIN E., 1993, "L'Europe et la Méditerranée", *Confluences/ Méditerranée*, n° 7, L'Harmattan, Paris.